

# Témoignage d'une étudiante vivant avec le revenu d'intégration sociale

*Propos d'une étudiante recueillis par Gérald Hanotiaux*

*Animateur CSCE, gerald@asbl-csce.be*

Dans la foulée du mémorandum « Quels CPAS pour garantir le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine », paru dans notre numéro 55, nous poursuivons l'exploration des problèmes posés par les Centres Publics d'Action Sociale dans la vie de ses usagers. Aujourd'hui nous avons choisi d'exposer la condition de l'étudiant vivant avec le Revenu d'Intégration Sociale (R.I.S.). Où l'on constate bien vite que combiner les exigences des études choisies et les exigences et pressions du CPAS relève du parcours du combattant. Un combat quotidien ! Rencontre avec une jeune femme qui expose son parcours d'étudiante et ses difficultés lors de cette période.

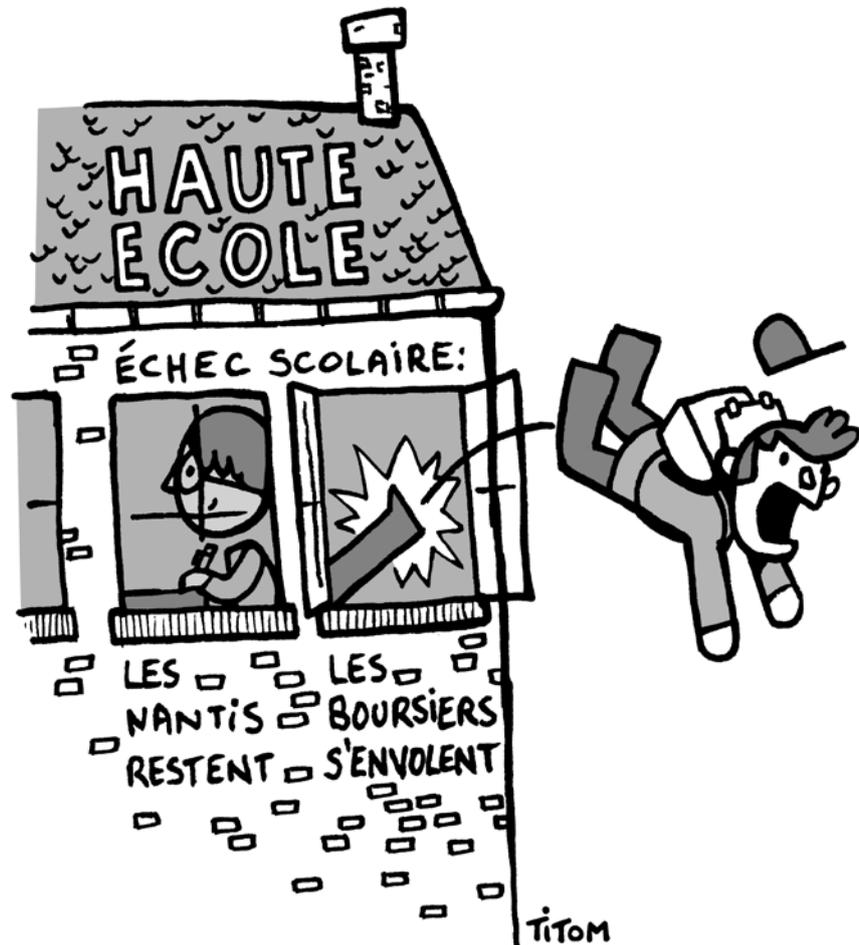
Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est bon d'avoir fraîchement à l'esprit les motivations de la loi créant les CPAS. Son article 1<sup>er</sup> stipule que : « Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il est créé des centres publics d'action sociale qui, dans les conditions déterminées par la présente loi, ont pour mission d'assurer cette aide ». Très important, son article 57 précise : « le centre public d'action sociale a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité. Il assure non seulement une aide palliative ou curative, mais encore une aide préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique ».

**CSCE : Comment ont été initiés vos contacts avec l'institution CPAS ?**

Le début est relativement sympathique car je n'ai pas dû faire de demande de RIS, c'est le CPAS lui-même qui me l'a proposé. Notre famille habite dans un petit village du Sud de la Belgique. Quand mon père a quitté la maison, ma mère s'est retrouvée avec cinq enfants à charge, sans rémunération et avec pour seuls revenus ceux d'un travail au noir. Le CPAS s'est au départ occupé de nous uniquement d'un point

de vue administratif. Ma mère ne parlant pas le français, elle avait du mal à gérer les documents officiels, notamment ceux en provenance de son avocat. Un assistant social se chargeait de lire les courriers, rédiger les réponses et l'accompagner dans ses démarches. C'est dans ce cadre que l'assistant social l'a infor-

mée que le CPAS pouvait aider la famille si des enfants désiraient entreprendre des études. Nous avons alors bénéficié d'un RIS pour ma maman et d'un pour moi, en tant qu'étudiante. J'étais très contente, sans ça il était impossible pour moi d'envisager des études ! Les rapports avec cette institution ont donc



démarré de manière constructive.

Par la suite, j'ai été inscrite au CPAS pendant huit années, de 1998 à 2006, mon parcours scolaire étant un peu « chaotique ». Durant ces huit ans, il y en a deux pour lesquels je n'ai pas introduit de demande d'aide, considérant qu'en cas d'échec, je me devais d'assumer. Par ailleurs, ayant forcément moins de cours à suivre et moins d'examens à préparer, je pensais que ce ne serait pas un problème d'aller travailler lors des années que je bissais.

Pendant ces huit années, j'ai eu de fréquents changements d'assistant social, que je ne voyais pas souvent, habitant Bruxelles mais restant inscrite au même CPAS. A la fin de mes études, coup de théâtre : j'apprends qu'il est possible que mon CPAS passe le relais à un autre proche du lieu des études, pour les enquêtes sociales, les dialogues sur les nécessités et problèmes, etc. C'est précisément ce qui m'a gravement manqué lors de mes études, une aide personnalisée, un dialogue direct et facile sur les problèmes que je rencontrais. Non, mon CPAS s'est contenté de démarches formelles, de lettres à rédiger, ce genre de choses... Les seuls contacts avaient lieu deux ou trois fois par an, quand il fallait signer un document. J'apprends cette possibilité huit ans plus tard ! Rien ne m'a jamais été dit et rien n'a été fait alors que j'avais parlé de ces manques à mon assistante sociale !

**Pouvez-vous nous parler de vos périodes de travail et des exigences du CPAS à ce sujet ?**

On me demandait de travailler un mois pendant les vacances. Il était stipulé dans le contrat que quand je dépassais la somme du RIS, on me retirait l'équivalent. Avec les fiches de paie que je devais impérativement envoyer, l'assistant social comparait mon salaire et les montants d'aide. Cela veut dire que si j'avais gagné 1200 euros sur le mois, vu que je touchais environ 400 euros au taux cohabitant, ils

me retiraient trois mois de RIS. Il faut s'imaginer l'état de stress pour cumuler cela avec les études et les secondes sessions : juillet, août et septembre, je ne recevais rien !

La grosse difficulté face à ces exigences est évidemment la disponibilité. Le CPAS en demande une au travail que l'on ne peut avoir en raison du quasi-temps plein en tant qu'étudiante, il faut par ailleurs être en permanence joignable. Ajoutez à cela les énormes coûts pour les contacts, les envois de lettres recommandées, ou d'autres démarches, et le cocktail final représente de grosses lourdeurs au quotidien. Je réalisais les démarches pour moi et ma famille et j'en devenais malade à chaque début d'année scolaire, de septembre à décembre je n'arrêtais pas ! Tout cela avait des conséquences lourdes sur mes études.

**Vous avez reçu une aide complémentaire du service social de l'université ?**

Ce service encourage à faire les démarches auprès d'un CPAS et, en cas de refus de ce dernier, il prend en charge une aide sociale. Voyant que je ne m'en sortais pas financièrement lors de la réalisation de mon travail de fin d'études, mon interlocutrice au service social de l'université m'a dit : « je vous donne une aide mais ne le dites pas au CPAS » ! Ils savent que je vais avoir des problèmes et sont bien conscients du combat permanent que représente le cumul des études universitaires et des exigences du CPAS.

**Ces exigences de travail en été, vous les avez subies dès 1998 ?**

Oui, depuis le début. Je ne savais pas que légalement ce n'était pas une obligation, surtout en cas de seconde session. Je travaillais comme une acharnée en juillet et il me restait quinze jours pour préparer mes examens. Forcément, tout cela a des répercussions sur le parcours scolaire. Dès lors que j'ai été informée de tous mes droits, j'ai pu développer

mes capacités et réussir ma licence en deux ans, alors qu'il m'a fallu quatre ans pour réussir mes deux années de candidature. J'ai alors passé mes examens comme tout le monde, sans me stresser, sans devoir aller travailler pendant la période de préparation des épreuves. En réalité, si ça s'est mal passé au début, c'est uniquement parce que je n'étais pas informée. Au CPAS on nous dit sans arrêt qu'on doit trouver un job !

Et ce n'est pas tout, car un problème en entraîne d'autres. J'ai trouvé un travail d'inventaire, qui me fatiguait beaucoup et dont je revenais littéralement cassée. Conséquence : problèmes de dos pour lesquels il a fallu payer des soins. Un autre exemple de ce type : je n'avais pas d'argent pour aller chez le dentiste, j'ai laissé traîner des problèmes que j'ai dû réparer par la suite, avec mes premiers salaires. Je sais qu'il existe un système de cartes de santé au sein des CPAS, mais dès lors que les problèmes s'accumulent pour obtenir le RIS, on finit par laisser tomber les autres demandes possibles en anticipant les problèmes qu'elles vont représenter. Il faut savoir que le CPAS réalise un bilan dans l'année, de peur de perdre ce qu'on reçoit on se tient donc en retrait. Tout est fait pour nous dissuader de solliciter les aides auxquelles on a droit légalement.

**Au niveau de la contractualisation de l'aide sociale, la nouvelle loi de 2002 a donc systématisé des pratiques que vous subissiez déjà. Avez-vous senti des changements lors de l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi ?**

Pour moi, franchement, aucun changement. Le seul changement qu'il y ait eu pour moi, c'est quand j'ai rencontré le C.E.D.U.C (1). Ce sont eux qui m'ont informée de mes droits et de ce que je pouvais revendiquer au CPAS. Aujourd'hui encore, des étudiants viennent me voir, ils sont occupés à se démener alors qu'ils pourraient avoir une aide du CPAS. Je les informe car je connais de l'intérieur les difficultés que cette situation entraîne.

**Parlons un peu de cette contractualisation et du processus précédant la signature du contrat proprement dit. Quelles sont les exigences du contrat ?**

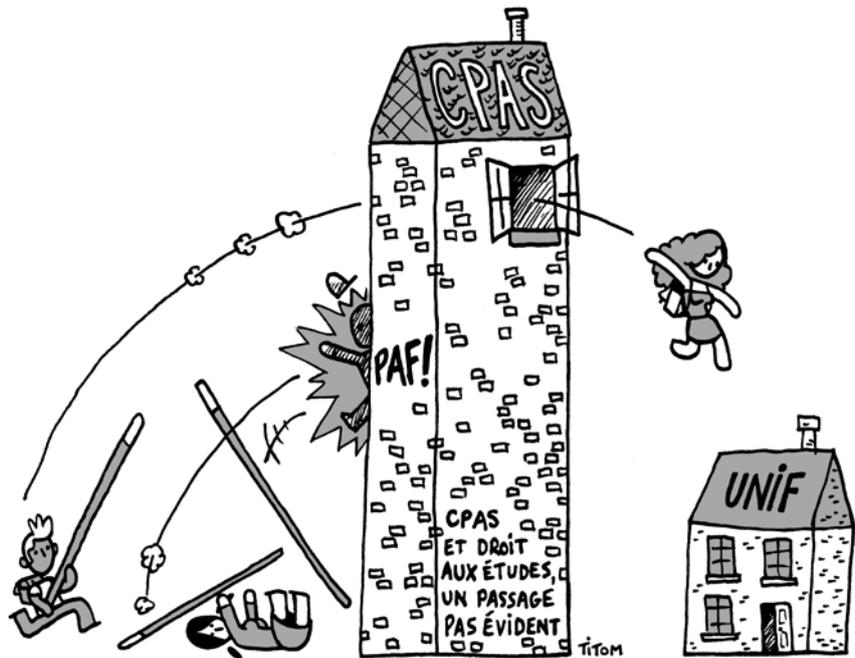
*On doit avoir le potentiel pour faire des études.*

**Comment évaluent-ils ce potentiel, comment annoncent-ils le faire ?**

*En janvier et juin, il faut leur donner les résultats des examens. Mon CPAS a été souple, mais j'ai connu des étudiants qui ont vécu des choses scandaleuses. Notamment une étudiante dans une situation extrêmement difficile, qui avait perdu sa famille entière lors du génocide au Rwanda. Ils l'ont arrêtée en plein parcours scolaire, en lui disant de se réorienter. Selon moi, elle détenait totalement le potentiel pour réussir, mais il peut arriver à n'importe qui d'échouer ! On doit laisser la possibilité à la personne de suivre les études de son choix. Certains n'ont cessé d'entendre qu'ils ne pourraient jamais faire médecine et ils l'ont fait !*

**Surtout que s'il y a possibilité d'échouer et de recommencer une année, ce système devrait d'autant plus profiter aux personnes en situation sociale difficile. Avec ces pratiques, les gens dans de meilleures situations ont de fait plus de chances et bénéficient de plus d'indulgence envers leurs « faiblesses ».**

*Effectivement, et ces pratiques sont dans la continuité d'autres du même type, notamment au sein du système scolaire. Nous sommes face à un système éducatif qui marginalise et rejette, dès le plus jeune âge. Les familles en difficulté financière sont aussi souvent des familles dont les parents n'ont pas fait d'études. Dans notre cas, ma mère ne comprend pas du tout le français et nous ne pouvions recevoir d'aide pour le suivi scolaire. A l'école, on a affaire à un centre Psycho-Médico-Social (PMS), avec un psychologue dialoguant avec les élèves en échec scolaire, réalisant des tests d'éva-*



*luation des compétences. Pour nous, le PMS a voulu réorienter toute la famille, tous nous envoyer dans l'enseignement professionnel. Cela a commencé par moi, puis ma sœur qui a finalement réussi à l'institut Saint-Luc avec un grade de distinction, sans difficulté. Vous imaginez le nombre de gens qui ont été aiguillés vers des filières qui ne représentent pas leurs envies ni leur niveau de capacités ? C'est un désastre social. Mon frère et ma dernière sœur, qui a 16 ans, ont vécu les mêmes volontés d'orientation, auxquelles eux n'ont pas échappé. Ma sœur et moi avons dû nous battre pour pouvoir suivre notre parcours.*

**Ces orientations représentent donc une forme de ségrégation institutionnalisée.**

*Tout à fait. Et concernant ces évaluations, c'est encore plus grave au CPAS, parce qu'ils n'ont aucun système d'évaluation. Dans ce type d'approche, le PMS se trompe déjà parfois totalement, vu les réorientations proposées, refusées par nous, avec raison. Imaginez dès lors les CPAS qui n'annoncent même pas avoir un système d'évaluation fiable ! Ils n'ont aucune compétence dans ce domaine, c'est totalement arbitraire !*

**Concernant la contractualisation**

**des allocations, il était stipulé qu'à chaque fin d'année scolaire, vous deviez envoyer vos résultats d'examens ?**

*Oui. Et, petit « détail », ils me fixaient un rendez-vous à ce sujet quand je n'avais pas encore ces résultats ! Normalement, j'étais censée les envoyer maximum une semaine après les avoir reçus, mais ils faisaient déjà pression avant la proclamation officielle. En réalité, ils ne se réunissent qu'une fois par mois et voulaient avoir ces résultats avant cette réunion. Pour ne pas me trouver dans l'embarras, je devais souvent harceler les services de l'université pour savoir quand on allait recevoir les cotes et leur forcer la main. Suivre des études en ayant des ressources du CPAS représente des ennuis permanents, il faut tout le temps tout prévoir !*

*Pour exemplifier et être clair, imaginons une fin d'année scolaire : en juin on sait qu'on va recevoir une lettre du CPAS où ils demandent, absolument, une série de documents. On sait qu'en juillet ils vont sans doute couper nos revenus, il faut donc avec certitude avoir un travail avant cette coupure, s'y prendre à l'avance. Il faut tout le temps être sur ses gardes, avoir ça en tête en permanence, chaque seconde de journée, chaque seconde de vie ! J'étais tout le temps stressée, mon*

entourage le ressentait et les gens voyaient que je n'étais pas bien, que je déprimais. Une fois qu'un ennui était réglé avec le CPAS et que les choses devenaient « normales », je me sentais mieux. Mais j'aurais dû me sentir bien tout le temps ! Si les choses s'étaient passées normalement, j'aurais dû me sentir bien, réussir et être tranquille, c'est la mission annoncée du CPAS.

**En dehors du RIS, les CPAS ont pour mission de délivrer une série d'autres aides sociales complémentaires, vous ont-ils proposé certaines de ces aides ?**

Ah non ! Jamais. Hors RIS, ils n'ont jamais rien proposé spontanément, ni même évoqué la question. Même une avance pour m'acquitter des droits d'inscription ils ne l'ont jamais fait, c'est le service social de l'ULB qui s'en est chargé. Par exemple, je ne savais même pas qu'on avait droit à une activité extrascolaire, une activité sportive ou de la danse. Il m'est notamment arrivé de leur demander de l'aide pour des cours de langue, une demande qui s'est transformée en problème. La personne au téléphone m'a dit, mot pour mot : « vous êtes gâtée par rapport aux autres ! » Mais qui est-il pour me dire ça ? A présent que je travaille, je paie des impôts pour la collectivité, et je ne me plains pas des gens qui vivent avec le RIS. Les gens qui gèrent et travaillent dans ces institutions censées favoriser l'égalité de condition et des chances n'ont aucune idée de ce que représente notre vie, ce fut l'impression ressentie en permanence.

**Vous avez senti un sentiment de suspicion ?**

Oui, de la suspicion et aussi une pression sur le mode « on vous donne de l'argent donc vous devez vous taire ».

**Un dernier élément que vous voudriez aborder en guise de conclusion ?**

Je fais mon analyse des CPAS en rapport avec mon expérience. Dans le petit CPAS de village dont je dé-

pendais, je ne sais s'il y a beaucoup de bénéficiaires mais si l'assistante sociale a proposé l'aide spontanément, c'est qu'ils pouvaient se le permettre, que les moyens étaient disponibles. Je me suis demandé s'ils ne devaient pas atteindre un nombre de personnes inscrites pour recevoir les fonds, car par la suite ce ne furent que des problèmes, sans plus de proposition.

**Si les élus placent de fait l'institution CPAS et ses usagers au centre de tels jeux de pouvoir, il me semble légitime de remettre en question la réalité du caractère démocratique de son fonctionnement.**

Dans mon village, on connaît les voisins, on sait qui travaille, qui ne travaille pas, on sait qui a construit une maison, qui n'en a pas construit. Bref, on sait à peu près qui vit comment, et cela fait vingt ans que ma mère vit dans notre baraque dans les Ardennes, dans laquelle il n'y a pas de chauffage excepté dans une pièce. En hiver on vit tous dans cette pièce-là, cette situation n'est vraiment pas facile. L'assistante sociale est venue à la maison, a vu les manques dus à notre situation, l'eau qui coule sur les murs, ... Elle a fait son rapport et point à la ligne ! Tant qu'on ne fait pas de demande écrite, rien ne se passe. Et il faut encore pouvoir le faire ! J'ai les capacités de le faire, mais il y a des gens qui ont besoin d'être accompagnés.

J'ai un dernier élément à aborder, très dérangeant, qui est la prise de décision par le Conseil de l'action sociale. Bien entendu, on va me dire que c'est démocratique, que le poste de conseiller est le résultat d'un vote et d'autres arguments de ce genre, moi je trouve que c'est très problématique.

Deux aspects ne sont pas satisfaisants à propos de ce Conseil. D'abord, il s'agit de gens souvent socialement non compétents, prenant des décisions socialement fondamentales. Les questions charriées dans un CPAS nécessitent des compétences, des connaissances et un peu d'humanité. Il me semblerait

plus judicieux que la décision soit prise par un assistant social, car lui est au courant des lois et est censé avoir une vision sociale et humaine. C'est selon moi quelqu'un de plus compétent pour décider de mon cas. Ensuite, il y a la vie privée. Ma famille est la seule d'origine immigrée dans le village et on ne peut faire de faux pas, car tout le monde en serait informé. Dans ce contexte, j'ai dû me présenter au Conseil pour me défendre, et je me suis retrouvée devant une vingtaine de personnes de mon village, que je connais ! Des politiciens ! Quand on vit dans un endroit où tout le monde se connaît, il peut y avoir des rivalités et des passifs, réels ou fantasmés, qui interviennent dans les décisions. Le risque est grand que ce soit totalement injuste et arbitraire. En bref, je trouve que la décision n'est pas forcément objective, même si ça a l'air démocratique.

Par ailleurs dans ce CPAS, et sans doute également dans d'autres, on assiste à des jeux de rapports de forces. A la veille des élections il y a des jeux d'influence, des actes irraisonnés, des manoeuvres pour faire sauter le président, ou que sais-je encore. Ça s'agite dans tous les sens ! Le nez plongé dans la situation, on ne se rend pas toujours compte du fonctionnement réel, mais à présent que je travaille j'analyse avec plus de recul. Observateurs des CPAS, nous devons bien constater que les usagers sont instrumentalisés pour des questions politiques et d'ego. Si les élus placent de fait l'institution CPAS et ses usagers au centre de tels jeux de pouvoir, il me semble légitime de remettre en question la réalité du caractère démocratique de son fonctionnement.

**Le mot de la fin ?**

Heureusement tout se termine bien mais, pour le dire sobrement, on ne sait si c'est grâce au CPAS ou pas !

(1) Comité de défense des usagers du CPAS, renseignements : [ceduc@versateladsl.be](mailto:ceduc@versateladsl.be), 0499/439.350